

L'an mil neuf cent soixante dix-huit, le MARDI 5 DECEMBRE, à 17 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIEME SEANCE dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Dr. Gilbert BOYER -
 MM. Camille BOURHIS - Jacques TESSIER - Maurice CHANE-KUNE -
 Antoine APAVOU - Eric BOYER - Frantz FONTAINE - Maxime
 RIVIERE - Jean-Marie DUPUIS - Gilbert ROYER - Valère ROBERT -
 Mme André PAYET - MM. Jean-Marc NATIVEL - Aristide PAYET -
 Jack AFFEJEE - Mme Jeanine POUNY - Mme JASMIN Eléopold -
 Mme Valère ROCHE - MM. André LICHARDY - Abdoul-Hack
 AFFEJEE - Roland LAW-KOUN-MA-THON - Fred TANDRYA - Issop
 PATEL - Herfort CADET - Henry ATECTAM - Antoine PICARD -
 Dr. Paul MAINGARD - MM. Gérard LEFEVRE - Alexandre DE
 BALBINE - Philippe NATIVEL - Mme Jean-Marie KICHENIN -
 M. Yvon HO-POON-SUNG.

Etaient représentés :

M. Raymond NANDO	par M. Marcel HOARAU
M. Gérard LAURET	par Mme Valère ROCHE
M. Jean-Claude MONDON	par M. Abdoul-Hack AFFEJEE

NOTA - LE MAIRE certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de ST-DENIS le 12 DECEMBRE 1978, et que le nombre de Conseillers présents a été de 34 sur 41 en exercice ./.

LE MAIRE,

Les autres étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été conformément aux dispositions de l'art. 52 de la même loi procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Camille BOURHIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :